

# Apebi: «Les entreprises du secteur ont tout pour être performantes!»

A l'occasion de la tenue à la Foire internationale de Casablanca de l'AITEX, Africa IT Expo, qui se tient à partir d'aujourd'hui, Saloua Karkri-Belkeziz, présidente de l'Apebi, établit un diagnostic du secteur des technologies de l'information et de l'offshoring au Maroc.

**- L'Economiste: Quel état des lieux dressez-vous aujourd'hui du secteur des technologies de l'information et de l'offshoring?**

**- Saloua Karkri-Belkeziz:** L'une des premières actions du mandat que je préside a été d'alerter le ministère de tutelle sur la situation du secteur de l'offshoring qui était préoccupante. En effet, la note circulaire prenait fin et la compétitivité du Maroc commençait à s'éroder avec une inflation des salaires, des frais de structure et une érosion du service dans les zones. Ajouté à cela, un problème réel de turnover chez les entreprises présentes. Il fallait donc agir, et vite. C'est ainsi que nous avons interpellé le ministère de tutelle sur cet état de fait. Ses équipes travaillaient déjà à la définition de nouvelles mesures incitatives pour le secteur. Nous avons réussi une belle opération car après discussion, nous sommes arrivés à un taux d'IR de 10% sur les sites de Tanger, Oujda et Tétouan alors qu'au niveau des parcs, le taux de l'IR était de 20%. Même les villes dépourvues de parcs dédiés à l'offshoring comme Marrakech peuvent désormais en bénéficier. C'est une mesure très importante. En plus de l'IR, il y a eu des mesures qui concernent l'IS. Comme vous le savez, les entreprises installées dans les parcs bénéficient d'exonération d'IS pendant cinq ans puis de 17% les années suivantes. Ce taux a été révisé à la baisse à 8,75%. Les TPE-PME à partir de 20 personnes, ayant des objectifs de recrutement sur les quatre années, peuvent bénéficier de ces mêmes mesures que je viens de vous citer et c'est un coup d'accélérateur important donné aux petites structures qui évoluent dans ce secteur.

**- Qu'en est-il des autres initiatives...**

- Parmi les autres mesures incitatives, citons aussi le dispositif d'aide à la formation (contribution de l'Etat aux frais de la formation à l'embauche), une prime à l'investissement dans les projets structurants, une prime de croissance (à hauteur de 10% appliquée sur le chiffre d'affaires export services additionnel) ainsi que des facilitations administratives par rapport aux démarches de recrutement du personnel d'encadrement,



Saloua Karkri-Belkeziz, présidente de l'Apebi: «Des projets d'envergure devraient voir le jour pour répondre aux défis de la digitalisation de l'administration marocaine et d'amélioration des services aux citoyens» (Ph. L'Economiste)

aux démarches d'obtention de visas pour les étrangers invités par l'entreprise et à la mise en place de guichet unique au niveau des P2I. Les entreprises du secteur disposent aujourd'hui de tous les atouts pour être performantes car grâce aux écosystèmes signés le 5 mai 2016 à Rabat entre l'Etat et les professionnels du secteur, ce sont cinq filières de l'offshoring qui ont été sélectionnées pour bénéficier des contrats de performance. Les écosystèmes CRM, BPO, ITO, ESO et KPO ont été définis pour bénéficier des contrats de performance qui vont accompagner leur développement. Comme vous le constatez, nous disposons des outils pour améliorer notre compétitivité et visibilité sur l'échiquier mondial de l'IT et avons réalisé 8,8 milliards de DH de CA en offshoring à l'export en 2016. En parallèle, l'Apebi a été impliquée dans l'élaboration de la stratégie Maroc Digital 2020 et également dans tout le processus réglementaire ayant abouti à la création de l'Agence pour le développement du digital, destinée à mettre en œuvre cette stratégie. Des projets d'envergure devraient voir le jour pour répondre aux défis de la digitalisation de l'administration marocaine et d'amélioration des services aux citoyens. Le marché de l'informatisation de la PME/PMI devrait également se développer dans le cadre de l'accompagnement financier prévu par Maroc PME.

**- Quels sont encore les freins au développement de ce secteur?**

- Le coût des télécoms a été également, et pendant longtemps, une entrave au développement du secteur. En 2016, nous notons avec satisfaction que 60% du territoire national est desservi par la 4G; un débit puissant offrant une navigation optimale via la fibre optique; 1.630 km de câbles déployés au fond de la Méditerranée pour assurer une interconnexion entre Maroc Telecom et les opérateurs européens; une offre télécom diversifiée pour les entreprises opérant dans le secteur de

l'offshoring avec la réduction des prix de location des liaisons louées à l'international et les prix de connexion en MPLS. Si nous avons abordé les problématiques de formation, d'infrastructures, de visibilité, de stratégie et de QoS (qualité de service) de manière générale, il n'en reste pas moins que certains blocages persistent. Parmi eux nous pouvons citer l'homologation par l'Union européenne pour la protection des données personnelles et que nous n'arrivons toujours pas à obtenir ici au Maroc. C'est un dossier qui reste bloqué au niveau de l'Union européenne, du coup des projets ne peuvent pas sortir de cette zone, parce qu'ils veulent avoir la garantie que leurs données seront protégées ce qui freine le développement de la filière BPO. □

Propos recueillis par  
Karim DRONET